

Compte-rendu du Comité Pilotage Vélo du 29/09/2016

PROJET STATIONNEMENT VÉLO – suivi des travaux

Bilan et suivi du dossier stationnement vélos. Calendrier prévisionnel des poses d'arceaux - points de blocage rencontrés – mesures alternatives possibles ? ...

- **140 demandes. 108 acceptés, soit 38 de plus que prévu, grâce à une maîtrise d'œuvre plus compétitive qu'annoncée initialement. Répartition suivante : 90 en zone nord et 18 en zone sud.**
Fin de la pose des arceaux en 2016.
- *Demande refusée devant la boulangerie en bas de Bollée, côté Super U. Pas possible avec le marché du jeudi et déjà 2 arceaux existants côté pharmacie, de l'autre côté de l'avenue. Cyclamaine regrette cette décision car les cyclistes n'iront pas accrocher leurs vélos en face pour une course rapide. Trop d'attente à cet endroit, malgré le passage piéton.*
- *Pose d'arceaux également refusée sur trottoir au niveau des commerces – boulangerie/boucherie et coiffeur-épicerie- agence intérim.*
Trop de contraintes sur trottoir et problème d'arrêt SETRAM selon la ville – projet à l'étude pour déplacer l'arrêt...
Cyclamaine qu'une solution soit trouvée compte-tenu de l'augmentation de la fréquentation des cyclistes.
*La ville s'engage à étudier la suppression d'une place de stationnement en amont du passage piéton existant, en application de la loi PAMA. Une visite de quartier est prévue cette même semaine. **DOSSIER A SUIVRE***
- *Demande également refusée devant la médiathèque « Les Vergers » rue de Thoré. Pas suffisamment de place sur le trottoir. A ce stade, la ville ne souhaite pas substituer une place de stationnement pour y installer des arceaux.*
- *La ville s'engage à poser des arceaux devant le programme immobilier Ekinox, devant l'une des entrées principales (devant le centre social). **POSE REALISEE FIN OCTOBRE***
- *Cyclamaine demande que la ville se rapproche du gérant de l'épicerie sur le Zinc, pour une pose adaptée des arceaux compte-tenu d'un projet de terrasse en extérieur (permanent, temporaire, état d'avancement, autorisation....?).*
- *La ville indique que l'école publique Ferdinand Buisson, rue Yzeux, a fait une demande de pose d'arceaux. Les élus ne souhaitent pas en installer à l'intérieur de la cour. Peu de place disponible à l'extérieur. Pas de solution à ce stade.*

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

1- Stationnement gênant récurrent en haut de la rue des Ponts-Neufs où 4 arceaux vélos ont récemment été installés. 1 arceau plié. pendant l'été > Cyclamaine demande que des mesures soient prises pour sécuriser à la fois le parcours piéton et l'intégrité des vélos stationnés – pourquoi pas des plots comme sur la place des Jacobins ?

Cyclamaine se félicite de la pose d'un plot pour protéger les 4 arceaux situés rue des Ponts-Neufs, mais demande que les infractions de stationnement (très régulières) soient réprimées pour la sécurité des piétons et cyclistes.

2- Résultat de la journée test – SRMTG boulevard G. Durand. Les suites à donner, calendrier de déploiement si résultat concluant ?

*M. BATIOT s'excuse de la lenteur du dossier. L'expérimentation prévue cet été n'a pas été réalisée. Néanmoins, il s'engage à fournir au SRMTG **pour validation** les conclusions d'une nouvelle expérimentation avant février/mars 2017, date à laquelle le SRMTG doit venir au Mans. **DOSSIER A SUIVRE***

3- Propositions Cyclamaine des panneaux cédez le passage vélo à installer sur les feux tricolores hors section tramway

*Cyclamaine s'engage à fournir des planches de travail avant la fin de l'année sur des axes prioritaires (hors section tramway) : avenue Bollée, Place de l'Eperon, route de Bonnétable, avenue Savorgnan de Brazza, rue Prémartine...
Toutefois, plusieurs demandes ponctuelles ont déjà été remontées à la ville.
Cyclamaine fait de ce dossier l'une de ses priorités pour 2017. **DOSSIER A SUIVRE***

4- BANDE CYCLABLE : bande cyclable à finir en partie descendante rue Rostov sur Don après l'école des Beaux-Arts en direction de l'arrêt SETRAM + poser un plot pour bloquer le stationnement gênant systématique à cet endroit sur la BC + panneau CDZ le passage tout droit au feu tricolore (au niveau du restaurant Le Grenier à sel).

*La ville prend acte des aménagements à revoir et à la signalétique à poser. Réponse favorable, pas d'objection sur le fond. **DOSSIER A SUIVRE***

5- BANDE CYCLABLE : avenue Felix Geneslay. Aménager une continuité cyclable dans les 2 sens depuis la rocade jusqu'à l'Oasis (rue J. Navarre).
S'inspirer de ce qui a été fait sur cette même avenue à savoir passage de 2 voies auto à 1 voie auto + 1 voie réservée bus et vélo.

M. VAVASSEUR indique que plusieurs projets sont à l'étude sur cet axe (ce qui freine la poursuite des aménagements....) et reconnaît une incohérence dans la continuité cyclable. Un risque de congestionnement est soulevé par un technicien de la ville, au niveau de l'Oasis, aux heures de pointe, ce que l'association ne partage pas, puisque l'avenue est au ¾ en 2X2 voies avec voie en site propre. Par ailleurs, le congestionnement est un facteur de report modal vers d'autres modes de transport, (TC, modes actifs).

La ville s'engage à analyser la demande, mais laisse entendre que rien ne devrait réellement bouger avant plusieurs années et la mise en œuvre d'une refonte globale de l'avenue.

DOSSIER A SUIVRE, MAIS PEU DE CHANCE D'ABOUTIR. REMI BATIOT SUGGERE QUE L'ON INSCRIRE CETTE DEMANDE A LA PROCHAINE COMMISSION MOBILITES

6- BANDE CYCLABLE : à créer dans les 2 sens sur le Bld Demorieux entre Courboulay et le pont des Tabacs pour rejoindre les aménagements du BHNS. Chaussée très dangereuse pour les cyclistes qui pour beaucoup sont obligés d'emprunter le trottoir.
Cyclamaine demande la suppression d'une voie auto dans les 2 sens + prolongement de la bande cyclable depuis Bld Demorieux sur Paul Courboulay, en direction centre-ville, idem suppression d'une file auto. Il faut apaiser la circulation sur cet axe fréquenté et poursuivre les amorces de bandes cyclables créées dans le cadre du BHNS.



Un projet est en cours sur la section du boulevard Demorieux entre le giratoire du Tempo et le pont des Greffiers. La ville confirme que les études sont bien avancées et un budget est affecté. Travaux prévu en 2017. Reste à l'étude l'hypothèse d'une création d'un giratoire au niveau du pont des Greffiers et du Palais des congrès (phase 2, non validée à ce jour).

Est envisagé à terme : 1X1 voie avec réaffectation de l'espace libéré en voie verte côté Sarthe (végétalisée) et une piste cyclable côté coteau.

7- BANDE CYCLABLE : « élargissement de la voie cyclable sur le tracé du BHNS, le long de la Sarthe, entre le giratoire du Pont des Tabacs et le pont de la voie ferrée – **retour sur demande CPV mai 2016**



Proposition Cyclamaine : aménager une voie cyclable partagée et sécurisée pour la cohabitation des mobilités actives en rognant sur la chaussée (doublée sans justification particulière ?) au niveau de la maison à l'alignement

*Proposition d'élargissement directement sur la chaussée, nécessitant une étude préalable des services. Sur le principe, la ville accepte de travailler la proposition de Cyclamaine (qui relève d'une erreur de conception lors de la mise en œuvre du projet T3) **DOSSIER A SUIVRE.***

9- BANDE CYCLABLE : à créer sur toutes les sections possibles de la rue du Docteur Jean-Mac. Largeur d'emprise de chaussée suffisante à de nombreux endroits.

*La ville donne son accord sur le principe. Une esquisse sera présentée lors du prochain CPV en 2017. **DOSSIER A SUIVRE.***

10- Rue Gougeard – accident vélo du fait de la discontinuité cyclable – appliquer un marquage au sol de trajectoire avec picto vélo à minima pour informer aux voitures du rabattement vélo en fin de bande cyclable.

Cyclamaine relève un problème sur la zone 30 rue Gougeard, quotidiennement congestionnée. L'amorce de bande cyclable jusqu'au plateau est jugée insuffisante et pose des problèmes importants de rabattement des cyclistes.

La ville donne son accord pour étudier l'option d'un prolongement de la bande cyclable jusqu'au giratoire de l'Etoile.** La longueur bande cyclable sera toutefois adaptée en fonction de la nécessaire giration des bus arrivant en sens inverse. Cyclamaine suggère, le cas échéant, d'abaisser la largeur de la bande cyclable pour permettre la faisabilité du projet. **DOSSIER A SUIVRE.

En revanche, aucune bande cyclable ne sera créée dans la rue du 33^{ème} Mobiles. Largeur de chaussée insuffisante.

11- BANDE CYCLABLE : à créer rue Copernic (quartier les Sablons) en rive droite (côté collège Alain Fournier) dans le prolongement de celle de la rue Normandie Niemen. Evaluer la faisabilité de faire des bandes cyclables dans les 2 sens.

Demande rejetée par la ville.

12- BANDE CYCLABLE : à créer en bas de l'avenue Rhin et Danube pour créer la continuité.

La ville a encore ici un projet d'aménagement à moyen terme sur la section Chasse-Royale / bas de l'avenue Rhin et Danube (2018 ?).

*Dans l'intermédiaire, et compte-tenu de l'incertitude de faisabilité de ce projet (élection, budget...), Cyclamaine demande qu'une bande cyclable soit créée depuis Chasse Royale en allant vers >Rhin-et-Danube (300 m...) pour recréer une vraie continuité cyclable. La largeur de chaussée est suffisante, mais nécessite bien entendu une étude plus précise des services. La ville prend acte de la demande, et fera le nécessaire. **DOSSIER A SUIVRE.***

13- Poses plots rue Eichthal à l'extrémité des places de stationnements + arceaux au niveau ECF pour bloquer stationnement gênant.



Demande acceptée par la ville. Cyclamaine demande la pose de plots systématique lorsque la configuration – stationnement + zebra + bande cyclable attenante– se présente.

Autre point abordé lors de la réunion du jour :

- *Mise en œuvre d'une signalisation homogène sur le territoire de LMM pour mettre en avant les infrastructures cyclables existantes et permettre une bonne orientation des cyclistes (ex : gare Sud > Allonnes bourg).
La ville planche déjà sur ce projet. Une esquisse est présentée à Cyclamaine qui suggère 2 points d'amélioration :*
 - *Marquer davantage la dissociation des panneaux vélo sur LMM et ceux existants de la Sarthe à vélo*
 - *Indiquer une référence kilométrique et/ou temporel sur les panneaux (ex : gare sud 2.5 km ou 15 min)*